

ÉDITORIAL : À PROPOS DES RELATIONS ENTRE SCIENTIFIQUES ET ÉLUS

Jean-Louis JOSEPH

Président du Parc naturel régional du Luberon

Il est fréquemment fait état dans ces pages de démarches interdisciplinaires et les propos à ce sujet mentionnent leur nécessité, aujourd'hui absolue, mais aussi leurs difficultés tant les approches, les cultures, les habitudes changent d'une discipline à une autre. À cette place il y a un an, le Professeur TATONI soulignait, en tant que chercheur, l'originalité et l'intérêt de notre Courrier scientifique de ce point de vue.

Le premier point de mon propos est donc d'affirmer ici, en tant que Président du Parc naturel régional du Luberon, l'importance que j'attache à la contribution, par cette édition, à une telle démarche. Elle me paraît totalement en adéquation avec la vocation d'expérimentation et de démonstration des Parcs naturels régionaux, à laquelle je suis plus sensible encore depuis qu'ils m'ont fait l'honneur de m'élire Président de leur Fédération nationale.

Le second point, que je développerai davantage, concerne une autre interdisciplinarité, tout aussi nécessaire, et non moins délicate, que je souhaiterai voir mieux s'exprimer au sein du Parc, et peut-être traduite dans le Courrier scientifique. Je veux parler de l'enrichissement de la décision politique par l'approche scientifique. Depuis la création du Parc naturel régional du Luberon et de son Conseil scientifique cette question est toujours à l'ordre du jour, nous en avons ressenti et en ressentons encore la complexité. Pour la dépasser, il me semble nécessaire d'en rappeler les origines. La légitimité du scientifique et celle du politique s'appuient sur des bases radicalement différentes. La première découle d'une objectivité qui ne peut pas laisser de place aux spéculations infondées. Elle s'appuie sur le long terme, tant vers le passé, en valorisant les acquis antérieurs, même fort anciens, que vers l'avenir, en nécessitant souvent de nombreuses années d'expérimentations, d'observations, de mesures. La secon-

de provient toute entière du suffrage universel, fondement de notre démocratie représentative, l'élu y est donc comptable devant les citoyens de ses décisions et de ses actes pour la mise en oeuvre d'un projet de société sur un territoire donné. Or la subjectivité est une constante des comportements (les scientifiques eux-mêmes n'y échappent pas !) et c'est heureux car elle permet les sentiments, la sensibilité : une société totalement objective serait bien morne, certainement invivable et despotique. La décision politique demande de répondre rapidement à des besoins exprimés souvent dans l'urgence et qui ne laissent bien souvent pas le temps qui serait nécessaire à la réflexion de fond et à l'expérimentation. Quant à la mémoire, le quotidien, de l'échelle locale à celle de la planète, nous montre que les sociétés, comme les hommes, en ont hélas trop peu !

Pourtant, malgré ces différences, nous avons fait le choix, au sein du Parc naturel régional du Luberon, de tenter cette gageure. D'une part c'est une obligation pour les Parcs naturels régionaux depuis la refonte du Code rural qui, dans son article R.244-1, leur donne notamment pour mission « *de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires (...) et de contribuer à des programmes de recherche* ». C'est une exigence plus impérieuse encore pour les Réserves de biosphère puisque le Grand objectif III de la Stratégie de Séville par laquelle l'UNESCO détermine ses attentes à leur égard est ainsi rédigé : « *Utiliser les réserves de biosphère pour la recherche, la surveillance continue, l'éducation et la formation* ». Enfin, et surtout, nous croyons que le rapprochement et la confrontation de ces modes d'appréhension de la réalité doivent permettre une meilleure prise en compte des enjeux multiples auxquels nous avons à faire face et sans doute pour prévenir un certain nombre d'erreurs passées commises par suite de

décisions trop mal préparées. Mais pour cela, sans doute convient-il que les scientifiques acceptent l'immédiateté, l'incertitude, l'approximation auxquelles ne peut échapper l'action politique et dans le même temps que les élus acceptent que leurs décisions puissent être orientées et évaluées sur des critères d'un ordre qui leur est parfois étranger.

Si ces prémisses font l'objet d'un accord, alors, l'enrichissement devient possible. C'est-à-dire que les élus doivent consulter les scientifiques sur les programmes et sur les projets d'aménagement et de développement, puis prendre en considération les avis qui leur sont fournis, de manière à soumettre leurs décisions à une évaluation méthodique et constructive. Les scientifiques, de leur côté, doivent répondre et anticiper ces demandes et accepter que des logiques étrangères à la leur soient éventuellement prépondérantes.

Pour rendre opérationnelle cette synergie au sein du Parc naturel régional du Luberon, il nous reste à lui donner une expression formelle à travers d'une part des méthodes de consultation du Conseil scientifique et d'autre part des modalités d'examen et de prise en compte des avis formulés, sollicités ou non. Alors le Conseil scientifique pourra réellement être une force de proposition pour des thèmes de recherche à engager, proposer l'investissement de chercheurs sur ces thèmes et accompagner le Parc pour lui permettre de réaliser au mieux ses missions fondamentales, d'anticiper sur certains problèmes sociaux et environnementaux.

Le *Courrier scientifique* remplira alors pleinement son rôle en rendant compte des différentes dimensions des travaux issus de ces démarches à l'interdisciplinarité élargie.